

**DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DU PARCOURS MEDiateur SANTE-PAIR AU SEIN DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES**

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;*

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

**Article 1**

Approuve la création du parcours médiateur santé-pair au sein de la licence professionnelle intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :

33 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

